



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
COMMUNE DE CASTETS-EN-DORTHE
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le douze septembre à 21 h 00, le Conseil Municipal de Castets-en-Dorthe, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, sous la présidence de Monsieur FLIPO Daniel, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS

M. FLIPO Daniel Maire	M. SART Jean-Pierre 1er Adjoint	Mme RACOLIN Nathalie 2ème Adjoint
M. BERNADET Fabrice 3ème Adjoint	Mme De FOMMERVAULT Jacqueline - 4ème Adjoint	Mme CARTIER Josiane Conseillère Municipale
Mme ALIX Marie-Thérèse Conseillère Municipale	M. BERTO Thierry Conseiller Municipal	Mme NICOD Sylvie Conseillère Municipale
M. LAMOTTE Arnaud Conseiller Municipal	Mme DALLA-LONGA Karine Conseillère Municipale	M. MALVEZIN Romain Conseiller Municipal
M. PIECHAUD Gilles Conseiller Municipal	M. LOUGARE Jean-Michel Conseiller Municipal	Mme PIOLET Cécile Conseillère Municipale

MEMBRES ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION OU EXCUSÉS

Madame ALIX Marie-Thérèse	Procuration à Mme De FOMMERVAULT Jacqueline
Mr LAMOTTE Arnaud	Procuration à Mr SART Jean-Pierre
Mme DALLA-LOGA Karine	Procuration à Mr FLIPO Daniel
Madame NICOD Sylvie	Absente excusée
Monsieur MALVEZIN Romain	Absent excusé
Mr PIECHAUD Gilles	Absent excusé
Mme PIOLET Cécile	Absente excusée

Membres en exercice : 15 Membres présents : 8 Membres votant : 11
Date de convocation : 06 Septembre 2016

Secrétaire de séance : Monsieur BERNADET Fabrice

Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le compte-rendu de la séance du 08 Août 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Vente du terrain communal cadastré ZK n° 29 Lieudit Le Trême

Le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 08 Août 2016, il avait fait part de la proposition d'achat par Monsieur DEYRES Bernard du terrain communal cadastré ZK n° 29 sis Lieudit Le Trême, d'une superficie de 6.442 m², au prix de 3.221,00 € mais que l'assemblée avait proposé de fixer le prix d'achat de ce terrain à 4.000 €.

Il indique qu'il a fait part de cette décision à Monsieur DEYRES par courrier du 19 Août 2016 et que ce dernier a accepté le prix de 4.000 € par courrier en date du 30 Août 2016.

Compte tenu de l'acceptation du prix par Monsieur DEYRES Bernard, le Maire propose donc à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à engager la procédure de vente de ce terrain auprès de la SCP DUBOST, Office Notarial à Langon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **ACCEPTÉ** de vendre le terrain communal cadastré ZK n° 29 lieudit Le Trême d'une superficie de 6.442 m² à Monsieur DEYRES Bernard, domicilié 1 Lieudit Montalivet à 33210 CASTETS EN DORTHE, au prix de 4.000,00 € et **AUTORISE** le Maire à régler cette transaction immobilière auprès de l'étude notariale SCP DUBOST à LANGON et à signer tout acte à intervenir entre la Commune et Monsieur DEYRES Bernard.

Décision prise à l'unanimité des membres présents

Vente des peupliers sur pieds – Parcelle communale cadastrée ZB n°33

Le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 08 Août 2016, il avait fait part de la proposition d'achat, par la Société GARNICA sise Les Barthes à 47250 SAMAZAN, des peupliers sur pieds (au nombre de 163 pièces) de la parcelle communale cadastrée ZB n° 33 sise Lieudit Collas, au prix de 10.675 €, et que l'assemblée avait demandé à renégocier à la hausse ce prix.

Il indique qu'il a fait part de cette décision à la Société GARNICA et que cette dernière a proposé un nouveau prix d'achat s'élevant à 11.200 €. Le Maire propose donc à l'assemblée de bien vouloir se positionner sur le nouveau prix d'achat proposé par la Société GARNICA, précisant que le délai d'exploitation est fixé à 12 mois à compter de la signature du contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTÉ** le prix d'achat des 163 peupliers du terrain communal cadastré ZB n° 33 lieudit COLLAS proposé par la Société GARNICA pour un montant de 11.200 €, **AUTORISE** le Maire à régler cette transaction entre la Commune et la Sté GARNICA sise Les Barthes à 47250 SAMAZAN, ainsi que tous documents y afférents et **DIT** que la recette sera imputée sur le Budget Principal, article 7022.

Décision prise à l'unanimité des membres présents

Création de 3 postes de vacataires pour l'animation des T.A.P.

Le Maire expose à l'assemblée que la commune va avoir recours à trois personnes chargées des missions d'Animateurs de Temps d'Activités Périscolaires au sein de l'Ecole Publique de CASTETS EN DORTHE, précisant que ces interventions présenteront un caractère ponctuel, discontinu et sans aucune régularité.

Le Maire propose au conseil municipal de rémunérer ces interventions à la vacation et de délibérer sur la rémunération allouée aux agents pour ces interventions en qualité de vacataire au sein de la collectivité.

Il indique que ces missions seront précédées d'un contrat précisant les modalités d'intervention, de rémunération et de droits des agents recrutés. Pour information, la durée de l'intervention sur les Temps d'Activités Périscolaires est fixée à 1H15 (une heure quinze minutes) et la vacation sera rémunérée sur la base du taux du SMIC en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** de créer trois postes de vacataires chargés de l'animation des Temps d'Activités Périscolaires (TAP), **DIT** que la vacation assurée par les intervenants sera rémunérée sur la base du SMIC en vigueur et **AUTORISE** le Maire à signer les contrats de travail à intervenir avec les intervenants recrutés ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Décision prise à l'unanimité des membres présents

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 20

Signature des membres présents à la séance du 12 Septembre 2016